NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
40	17/07/2006	425.184.949	23	EUR	06480.0001	C 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N M I L L I E R S D ' E U R O S

DENOMINATION : EURO-TRAFIC

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : ZI AVENUE D'HEPPIGNIES N° : Bte :
Code postal : 6220 Commune : Fleurus
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Charleroi
Adresse Internet*:

Numéro d'entreprise : 425.184.949

DATE : 12/10/1998 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	26/06/2006		
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01/01/2005	au	31/12/2005
Exercice précédent du	01/01/2004	au	31/12/2004

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- LENOBLE PASCAL
  Administrateur délégué
  OLEFFE 177
  6220 Fleurus Belgique

- SCHELLENS SERGE
  Administrateur
  CHEE DE FLEURUS 53
  6041 Gosselies Belgique

- REMON CHRISTOPHE
  Commissaire
  Rue Champêtre 48
  5100 Jambes (Namur) Belgique
  Date de fin de mandat : 01/06/2007

- STEINIER MICHELINE
  Administrateur
  RUE ARTHUR OLEFFE 171
  6220 Fleurus Belgique

Rapport de gestion : voir page 27
Rapport des commissaires : voir page 28

Nombre total de pages déposées : 23
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 9, 10, 11, 13, 19, 20

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.
* Mention facultative.

N°	425.184.949	06480.0002	C 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? . . . . . NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission
  (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

N°	425.184.949			06480.0003	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	2.710	2.638
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	2.710	2.638
A. Terrains et constructions	22	222	528
B. Installations, machines et outillage	23	55	72
C. Mobilier et matériel roulant	24	456	429
D. Location-financement et droits similaires	25	1.208	1.108
E. Autres immobilisations corporelles	26	769	501
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28		
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8		
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	2.584	1.887
V. Créances à plus d'un an	29	63	63
A. Créances commerciales	290	63	
B. Autres créances	291		63
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	15	30
A. Stocks	30/36	15	30
1. Approvisionnements	30/31	15	15
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		15
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	2.401	1.634
A. Créances commerciales	40	1.860	1.581
B. Autres créances	41	541	53
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		59
A. Actions propres	50		59
B. Autres placements	51/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	4	47
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	101	54
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	5.294	4.525

N°	425.184.949			06480.0004	C 3.

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	376	675
I. Capital (ann. VIII)	10	127	127
A. Capital souscrit	100	127	127
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	212	281
A. Réserve légale	130	13	13
B. Réserves indisponibles	131		59
1. Pour actions propres	1310		59
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	110	120
D. Réserves disponibles	133	89	89
V. Bénéfice reporté	140	37	267
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	15	15
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	15	15
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	15	15
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	4.903	3.835
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	1.425	1.135
A. Dettes financières	170/4	1.425	1.135
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172	757	751
4. Etablissements de crédit	173	668	384
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	3.466	2.697
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	884	870
B. Dettes financières	43	680	384
1. Etablissements de crédit	430/8	680	384
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.115	1.084
1. Fournisseurs	440/4	1.115	1.084
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	314	302
1. Impôts	450/3	55	60
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	259	242
F. Autres dettes	47/48	473	57
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	12	3
T O T A L D U P A S S I F	10/49	5.294	4.525

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	10.834	9.775
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	10.620	9.639
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	214	136
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(10.721)	(9.347)
A. Approvisionnements et marchandises	60	4.262	3.628
1. Achats	600/8	4.247	3.627
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	15	1
B. Services et biens divers	61	3.371	3.067
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	2.152	1.652
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	812	847
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	9	28
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		15
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	115	110
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	113	428
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
IV. Produits financiers	75	206	8
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	201	
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	5	8
V. Charges financières (-)	65	(174)	(244)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650		
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	174	244
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	145	192
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste) (suite)			
VI. Bénéfice courant avant impôts . . . . . (+)	70/65	145	192
Perte courante avant impôts . . . . . (-)	65/70	( )	( )
VII. Produits exceptionnels	76	5	60
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	5	58
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) . . .	764/9		2
VIII. Charges exceptionnelles . . . . . (-)	66		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -) . . .	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts . . . . . (+)	70/66	150	252
Perte de l'exercice avant impôts . . . . . (-)	66/70	( )	( )
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés . . . . . (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés . . . . . (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat . . . . . (-) (+)	67/77	(8)	(92)
A. Impôts (ann. XV) . . . . . (-)	670/3	(8)	(101)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		9
XI. Bénéfice de l'exercice . . . . . (+)	70/67	142	160
Perte de l'exercice . . . . . (-)	67/70	( )	( )
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées . . . . . (+)	789	10	10
Transfert aux réserves immunisées . . . . . (-)	689	( )	(58)
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter . . . . . (+)	70/68	152	112
Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	419	267
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	152	112
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	267	155
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	58	
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792	58	
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(37)	(267)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(440)	( )
1. Rémunération du capital	694	440	
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

	Codes	Montants
I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
Dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813		

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801	62	
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	804		
Au terme de l'exercice	805	62	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	806	62	
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	811		
Au terme de l'exercice	812	62	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	813		

N° 425.184.949	06480.0009	C 8.

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	846	333	3.447
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			247
. Cessions et désaffectations (-)	817	(596)	(272)	(85)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	250	61	3.609
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	318	261	3.018
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	9	6	216
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(299)	(261)	(81)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	28	6	3.153
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	222	55	456

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	1.957	516	
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	634	324	
. Cessions et désaffectations (-)	817	(41)	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	2.550	840	
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	848	15	
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	525	56	
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	(31)	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	1.342	71	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	1.208	769	
Dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252	1.208		

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	127	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	127	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
actions au porteur		127	1.250
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	1.250

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880	884	1.425	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883	612	757	
4. Etablissements de crédit	884	272	668	
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891	884	1.425	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		680
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		680
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		680

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	50
c) Dettes fiscales estimées	450	5
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	259

XI. COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice
Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.	

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
Dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	71	47
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	56	43,5
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	82.781	66.764
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.406	1.072
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	544	421
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622		
d) Autres frais de personnel	623	202	159
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	9	28
. reprises (-)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		15
Utilisations et reprises (-)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	115	110
Autres	641/8		
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre effectif d'heures prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	8
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	8
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	1.538	1.607
2. par l'entreprise	9146	2.051	2.120
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	340	193
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES	Codes	Exercice — POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS	
		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918	223	
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir).	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

N°	425.184.949	06480.0016	C 21.

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés.

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 140 226 218

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	55,9	0,1	56 (ETP)	43,5(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	82.686	95	82.781 (T)	66.764 (T)
Frais de personnel	102	2.150	2	2.152 (T)	1.652 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	71		71
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	71		71
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	67		67
Femmes	121	4		4
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	9		9
Ouvriers	132	62		62
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre effectif d'heures prestées	151		
Frais pour l'entreprise	152		

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	48	1	48,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	43		43
Contrat à durée déterminée	211	5	1	5,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	48	1	48,6
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231			
supérieur non universitaire	232			
universitaire	233			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	24	1	24,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	19		19
Contrat à durée déterminée	311	5	1	5,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	24	1	24,6
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331			
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343	24	1	24,6
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier (*)				
1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque).	414			
1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps.	411			
1.3. Interruption complète de la carrière professionnelle	412			
1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel) . .	413			
1.5. Maribel social	415			
1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	416	85		84
1.7. Programmes de transition professionnelle . . .	417			
1.8. Emplois services	418			
1.9. Convention emploi-formation	503			
1.10. Contrat d'apprentissage	504			
1.11. Convention de premier emploi	419	1	0,6	
2. Autres mesures				
2.1. Stage des jeunes	502			
2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.3. Prépension conventionnelle	506			
2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	507	10	10	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :				
. total pour l'exercice	550	86	85,6	
. total pour l'exercice précédent	560	48	48	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs concernés.	5801		5811	
2. Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
3. Coût pour l'entreprise	5803		5813	

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat	Codes	Hommes	Codes	Femmes
1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités . . .	5804		5814	
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités	5805		5815	
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	5806		5816	

(*) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

En vertu de l'article 100 du Code des Sociétés, le rapport de gestion prévu à l'article 95 et 96 du Code des Société est tenu au siège social de la société à la disposition de toute personne qui en fait la demande.
LENOBLE.P
Administrateur délégué
RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes gTnTraux

Les r*gles d'Tvaluation sont Ttablies conformTment aux dispositions du chapitre II de l'arrOtT royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'aasurer l'image fid*le, il a TtT dTrogT aux r*gles d'Tvaluation prTvues dans cet arrOtT dans les cas exceptionnels suivants :
Ces dTrogations se justifient comme suit :
Ces dTrogations influencent de la fa*on suivante le patrimoine, la situation financi*re et le rTsultat avant imp(ts de l'entreprise:

Les r*gles d'Tvaluation [xxx] [n'ont pas] TtT modifiTes dans leur TnoncT ou leur application par rapport a l'exercice prTcTdent; dans l'affirmative, la modification concerne :
et influence [positivement] [nTgativement] le rTsultat de l'exercice avant imp÷ts a concurrence de milliers EUR

Le compte de rTsultats [x] [n'a pas] TtT influencT de fa*on importante par des produits ou des changes imputables a un exercice antTrieur; dans l'affirmative, ces rTsultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables a ceux de l'exercice prTcTdent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice prTcTdent ont TtT redressTs sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des TlTments suivants] :

A dTfaut de crit*res objectifs, l'estimation des risques prTvisibles, des pertes Tventuelles et des dTprTcitions mentionnTs ci-dessous, est inTvitablement alTatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fid*le du patrimoine, de la situation financi*re ainsi que de rTsultat de l'entreprise :

II. R*gles particuli*res

Frais d'Ttablissement :
Les frais d'Ttablissement sont immTdiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portTs a l'actif :

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] TtT portTs a l'actif; dans l'affirmative; cette inscription a l'actif se justifie comme suit :

Immobilistions incorporelles :
Le montant a l'actif des immobilisations incorporelles comprend milliers EUR
La durTT d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supTrieure a 5 ans; dans l'affirmative, cette rTTvaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] TtT rTTvaluTes durant l'exercice; dans l'affirmative, cette rTTvaluation se justifie comme suit :

Amortissements actTs pendant l'exercice :

Actifs	MTthode L (linTaire) D (dTgressive) A (autres)	Base NR (non rTTvaluTe) G (rTTvaluTe)	Taux en % Principal Min. - Max.	Taux en % Frais accessoires Min. - Max.
1. Frais d'Ttalissment				
2. Immobilisations incorporelles ..	L	NR	20.00 - 20.00	0.00 - 0.00
3. BGtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *	L	NR	10.00 - 20.00	0.00 - 0.00
4. Installations, machines et outillage *	L	NR	10.00 - 20.00	0.00 - 0.00
5. MatTriel roulant *	L	NR	25.00 - 33.00	0.00 - 0.00
	L	NR	25.00 - 33.00	0.00 - 0.00
6. MatTriel de bureau et mobilier*	L	NR	10.00 - 33.00	0.00 - 0.00
	L	NR	10.00 - 20.00	0.00 - 0.00
7. Autres immobilisations corp. * .				

* Y compris les actifs dTtenus en location-financement; ceux-ci font, les cas TchTant, l'objet d'une ligne distincte.

ExcTdent des amortissments accTlTrTs pratiquTs, dTductibles fiscalement, par rapport aux amortissements Tconomiquement justifiTs :
- montant pour l'exercice : milliers EUR
- montant cummulT pour immobilisations acquises a partir de l'exercice prenant cours apr*s le 31 dec. 1983 : milliers EUR

Immobilisations financi*res :
Des paricipations [xxx] [n'ont pas] TtT rTTvaluTes durant l'xercice; dans l'affirmatice, cette rTTvaluation se justifie comme suit :

Stocks :
Les stocks sont TvaluTs a leur valeur d'acquisition calculTe selon la mTthode (a mentionner) du prix moyen pondTrT, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque TlTment, ou a la valeur de marchT si elle est infTrieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
individualisation du prix de chaque elemeent
4. Immeubles destinTs a la vente :

Fabrications :
- Le covt de revient des fabrications a plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financi*res affTrentes aux capitaux empruntTs pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marchT du total des stocks dTpasse d'environ
(Ce renseignement ne doit Otre mentionnT que si l'Tcart est important).

Commandes en cours d'excTcution :
Les commandes en cours sont TvaluTes [au covt de revient] [au covt de revient majorT d'une quotitT du rTsultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [xxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes a long terme, non productives d'intTrOt ou assorties d'un taux d'intTrOt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte portT a l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellTs en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les Tcarts de conversion des devises sont traitTs comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage rTsultnt de conventions de location-financement qui n'ont pas TtT portTs a l'actif (article 46 bis, par. 3 de l'arrOtT royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et affTrents a l'exercice se sont TlTvTs a : milliers EUR

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale du 26 juin 2006
Mesdames, Messieurs,
Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice de notre mandat d'administrateur durant l'exercice 2005.
Les principaux chiffres comptables sont :
Chiffres d'affaires10.620.550,27 _
Autres produits d'exploitation213.899,59 _
Coût des approvisionnements et marchandises4.261.769.62 _
Frais généraux3.370.997,27 _
Rémunérations2.152.145,72 _
Amortissements811.648,67 _
RDV s/créances commeriales9.604,00 _
Autres charges d'exploitation115.306,52 _
Résultat d'exploitation112.978,06 _
Résultat financier32.217,14_
Produits exceptionnels5.000,00 _
Impôts7.482,25 _
Prélèvement Réserves Immunisées10.234,45 _
Le résultat de l'exercice se clôture par un bénéfice de 152.350,46 _.
L'affectation du résultat proposée est la suivante :
Résultat au 31.12.2005152.350,46 _
Résultat reporté de l'exercice précédent266.107,53 _
Rémunération du Capital440.000,00 _
Résultat à Reporter37.456,65 _

Les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à :
Capital127.000,00 _
Réserves211.926,24 _
Résultat reporté37.456,65 _
Fonds propres au 31.12.2005376.382.89 _
La société a investi au cours de l'exercice pour un montant de 1.205 _ (milliers).
Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés ainsi que l'affectation du résultat.
De plus et conformément à l'article 96 du Code des Sociétés, nous vous informons que :

1° Les chiffres présentés reflétent de façon fidèle la situation de la société
Comme nos concurrents, notre secteur d'activité a été touché par la hausse
Importante du prix du carburant ; cette hausse a pu être répercutée en partie
sur la clientèle concernant les nouveaux contrats.
La société est à la recherche sans cesse de nouveaux marchés potentiels et que sa situation géographique dans le Zoning d' Heppignies proche de l'aéroport est
favorable à son dévelloppement économique

2° Aucun événement interne important nouveau n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

3° Aucune activité de recherche et de développement n'a été réalisée.

4° Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de son droit d'augmenter le capital autorisé. Par conséquent, aucun droit de préférence n'a été octroyé à de
nouveaux actionnaires.

5° La société n'a acquis aucune action propre.

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner décharge pour l'exercice de notre mandat durant l'exercice 2005.

Fait à Heppignies, le 1 juin 2006

P LENOBLE
ADMINISTRATEUR DELEGUE

S SCHELLENS
ADMINISTRATEUR

M STEINIER
ADMINISTRATEUR

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME " EURO-TRAFIC "
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2005
Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission qui nous a été confiée.
Nous avons procédé à la révision des comptes annuels pour l'exercice 2005 de 12 mois se clôturant le 31 décembre 2005, établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 5.293.868,03 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice à affecter de 152.350,46 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.
L'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion, l'appréciation des informations à reprendre dans le rapport de gestion ainsi que le respect du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion de la société
Notre contrôle des comptes annuels a été effectué conformément aux dispositions légales et aux normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.
Attestation sans réserve des comptes annuels
Les normes de révision précitées requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.
A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, les comptes annuels clos le 31 décembre 2005 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.
Attestations et informations complémentaires
Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels.
"Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradiction évidente avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
"Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
"Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du code des sociétés.
L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
Jambes, le 25 juin 2006
S.c.P.R.L. Christophe REMON & Co,
Représentée par Christophe Remon
Commissaire